PRÉFET
DES VOSGES
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA CITOYENNETE
ET DE LA LEGALITE

BUREAU DES ELECTIONS, DE L'ADMINISTRATION
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION

ARRÊTÉ du 13 JUIL. 2026

modifiant l'arrêté du 12 juin 2026 modifié établissant le tableau des électeurs
pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 dans le département des Vosges

Le Préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code électoral et notamment les articles L.280, L.292, R.146 et R.147 ;

Vu la loi n°2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 10 novembre 2025 portant nomination de Monsieur Blaise GOURTAY en qualité de préfet des Vosges ;

Vu le décret du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu le décret du 29 mai 2026 portant nomination de Madame Claire MAYNADIER en qualité de sous-préfète de l'arrondissement d'Epinal, secrétaire générale de la préfecture des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2026 établissant le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 dans le département des Vosges ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juin 2026 portant délégation de signature à Madame Claire MAYNADIER, secrétaire générale de la préfecture des Vosges, sous-préfète de l'arrondissement d'Epinal ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2026 portant convocation du conseil municipal de la commune de RAMONCHAMP pour la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2026 portant convocation du conseil municipal de la commune de SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT pour la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2026 portant convocation du conseil municipal de la commune de MOYENMOUTIER pour la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu les décisions du tribunal administratif de Nancy du 18 juin 2026 annulant l'élection des délégués et suppléants du conseil municipal des communes de RAMONCHAMP, SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT et MOYENMOUTIER au collège électoral ;

Vu le procès-verbal du 29 juin 2026 du conseil municipal de RAMONCHAMP de désignation des délégués au conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le procès-verbal du 30 juin 2026 du conseil municipal de SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT de désignation des délégués au conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le procès-verbal du 1er juillet 2026 du conseil municipal de MOYENMOUTIER de désignation des délégués au conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection en vue de l'élection des sénateurs ;

Considérant que le tableau des électeurs sénatoriaux est établi par le préfet et rendu public au plus tard le septième jour suivant l'élection des délégués et de leurs suppléants ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture,

Arrête :

Article 1 :
Le tableau des électeurs pour l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2026 dans le département des Vosges est modifié dans les communes de RAMONCHAMP, SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT et MOYENMOUTIER comme suit :

RAMONCHAMP :

Monsieur	BARBE	Bruno	Délégué
Madame	VANNSON	Elisabeth	Délégué
Monsieur	REMY	Michel	Délégué
Madame	BERTRAND	Marie-Thérèse	Délégué
Monsieur	PERROT	Alain	Délégué
Madame	CANAL	Amandine	Délégué suppléant
Monsieur	BLAISON	Florian	Délégué suppléant
Madame	BERARD	Virginie	Délégué suppléant

SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT :

Monsieur	TISSERAND	Jean Charles	Délégué
Madame	SCHUBNEL	Cindy	Délégué
Monsieur	LEVAIN	Jean Luc	Délégué
Madame	VALENTIN	Valérie	Délégué
Monsieur	VILLEMIN	Pascal	Délégué
Madame	DUPONT CHRISTEN	Marie Hélène	Délégué
Monsieur	DOLL	Frédéric	Délégué
Madame	CLEMENT DEMENGE	Agnès	Délégué
Monsieur	AMYOT	Stéphane	Délégué
Madame	MOREAU	Valérie	Délégué
Monsieur	VERLET	Fabien	Délégué
Madame	VIVIER	Aude	Délégué
Monsieur	ANTOINE	Didier	Délégué
Madame	THEAUDE	Catherine	Délégué
Monsieur	MASSON	François	Délégué
Madame	BISIGNANO	Cynthia	Délégué suppléant
Monsieur	BERTRAND	Benjamin	Délégué suppléant
Madame	LERAT	Héléna	Délégué suppléant
Monsieur	MATHIEU	Jean Guillaume	Délégué suppléant
Madame	SCHEER	Delphine	Délégué suppléant

MOYENMOUTIER :

Monsieur	HIRLI	Jean	Délégué
Madame	SCHIRA	Katia	Délégué
Monsieur	MICHEL	Charles	Délégué
Madame	COLLÉ	Sandrine	Délégué
Monsieur	BONTEMPS	Anthony	Délégué
Madame	POZZA	Brigitte	Délégué
Monsieur	DANIEL	Anthony	Délégué
Madame	DIDIER	Delphine	Délégué suppléant
Monsieur	GERARD	Olivier	Délégué suppléant
Madame	JEANDEL	Anne-Céline	Délégué suppléant
Monsieur	SUSSET	David	Délégué suppléant

Article 2 :
Conformément aux dispositions de l'article R.147 du code électoral, le tableau des électeurs sénatoriaux annexé au présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 3 jours à compter de sa publication.

Article 3 :
Madame la secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges et consultable sur le site internet de la préfecture. Il sera notifié à Messieurs les maires de RAMONCHAMP, SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT et MOYENMOUTIER.

Fait à Épinal, le 3 JUIL. 2026

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale,

Claire MAYNADIER